

Cotravaux et le CCSVI proposent à 2 volontaires de soutenir la campagne

« VOLONTARIAT INTERNATIONAL POUR LE PATRIMOINE MONDIAL »

Engagement de service civique – 8 mois à partir du 15 février 2013 – Paris

Lancée en 2008, la campagne « Volontariat international pour le patrimoine mondial » « World Heritage Volunteers » vise à mobiliser les organisations de jeunesse, d'éducation non-formelle, dans la promotion et la préservation du patrimoine mondial à travers leur implication dans le travail volontaire (chantiers internationaux, volontariats...). Cette campagne est coordonnée par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et le Comité de coordination du service volontaire international CCSVI.

Le CCSVI

Créé en 1948 sous l'égide de l'UNESCO, le Comité de Coordination du Service Volontaire International est un réseau international de plus de 200 ONG de volontariat, présent dans plus de 80 pays.

Maison de l'UNESCO – 1, rue Miollis – 75015 Paris, France – 01.45.68.49.36

Cotravaux « réseau d'acteurs du travail volontaire », regroupe depuis 1959 des associations françaises organisant des chantiers de bénévoles, des échanges internationaux, des volontariats.

Association agréée Jeunesse et éducation populaire, Culture et Environnement

Membre du CNAJEP, de France Volontaires et du Comité de Coordination du Service Volontaire International (CCSVI)

11, rue de Clichy – 75 009 Paris – 01 48 74 79 20

Le Service Civique est un programme national de service volontaire (d'une durée minimum de 6 mois), bénéficiant du soutien financier de l'État français pour les contrats d'engagement de service civique (jeunes de 16 à 25 ans).

Cotravaux est une association agréée pour accueillir des volontaires en Service Civique et les mettre à disposition de structures partenaires comme le CCSVI.

Le CCSVI et le réseau Cotravaux partagent une même vision du volontariat, du service volontaire :

*« un acte d'échange mutuel entre une personne qui offre son temps, son travail, son énergie au bénéfice d'un projet d'intérêt général et une collectivité d'accueil qui offre au volontaire un terrain d'apprentissage, d'expérimentation et de construction personnelle (et collective). **Le volontariat n'est pas une activité, mais une démarche** : démarche personnelle, il est l'un des moyens, pour chacun quelle que soit sa condition, d'user de son libre arbitre, d'affirmer des choix, de découvrir de nouveaux espaces de vie et d'activités, d'exprimer son engagement au sein de la société ; démarche d'éducation populaire où se mêlent étroitement objectif individuel de changement personnel et objectif collectif de transformation sociale ; démarche d'ouverture culturelle et d'apprentissage réciproque ».*

(Texte de référence de Cotravaux sur le volontariat – 2001).

PROJET : SOUTENIR LA CAMPAGNE « VOLONTARIAT INTERNATIONAL POUR LE PATRIMOINE MONDIAL »

Actions et activités prévues dans le cadre de ce projet de volontariat :

- Participer à l'analyse et l'évaluation des projets menés en 2012
- Valoriser et promouvoir les actions et réalisations menées dans le cadre du programme de Volontariat international pour le patrimoine mondial ; mettre en valeur l'impact positif des projets et des partenariats
- Renforcer la communication avec et entre les partenaires du programme
- Participer à la création et la diffusion d'outils de communication et de sensibilisation
- Participer à la préparation, l'organisation concrète, la coordination, l'animation et l'évaluation de diverses actions menées en 2013 dans le cadre du programme « Jeunes volontaires pour le patrimoine mondial »

Profil

- Jeune de moins de 26 ans
- Nationalité : Française, pays de l'Union Européenne et l'EEE, jeunes étrangers résidant en France depuis plus d'un an (titre de séjour stable), jeunes étrangers dans le cadre de la réciprocité.
- Personne motivée par le projet, dynamique, et souhaitant développer son sens de la communication, des responsabilités et de l'organisation dans un contexte interculturel / international
- A l'aise avec l'outil informatique (internet, traitement de texte...)
- Capacité à travailler en équipe mais également en autonomie sur certains aspects du projet
- Intérêt et aisance dans les contacts et la communication interculturelle
- Une expérience de chantiers de bénévoles, de chantiers internationaux serait un plus
- L'anglais étant la langue principale de communication au sein du CCSVI et de son réseau international, une bonne maîtrise orale et écrite de l'anglais est nécessaire.

Conditions pratiques

- Lieu du projet : siège du CCSVI (UNESCO House / 1, rue Miollis / 75015 Paris France)
- Déplacements possibles sur des rencontres en France et à l'étranger
- Durée hebdomadaire : 30 h en moyenne, lundi à vendredi généralement ; quelques rencontres et événements en soirée et week-end

Les modalités d'organisation, le programme d'activité, les jours de repos et de congés sont fixés avec l'équipe, sous la responsabilité de la personne de référence au CCSVI.

Contrat d'Engagement de Service Civique

Un contrat d'engagement de Service Civique est signé par le volontaire, Cotravaux et le CCSVI. Il fixe les conditions concrètes de réalisation du projet de Service Civique. L'engagement est notifié à l'Etat pour que le volontaire bénéficie d'un statut reconnu et que la prise en charge des indemnités et de la couverture sociale soit effective.

En plus du repos hebdomadaire, le volontaire bénéficiera de 2 jours ouvrés de congés par mois de service effectif. Les jours de congés pourront être regroupés et pris à la fin du service civique.

Indemnités et couverture sociale :

- Indemnité mensuelle : 467,34 € nets/mois (montant janvier 2013) directement versés par l'Etat *
- Couverture maladie, accidents du travail, cotisations retraite prises en charge par l'Etat
- Prestation complémentaire versée par le CCSVI : 106,31 € (montant janvier 2013)
- Accompagnement et formation pendant le temps du service civique

* *Majoration de l'indemnité : les jeunes, bénéficiaires ou appartenant à un foyer bénéficiaire du RSA, ou titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5e échelon ou au-delà peuvent bénéficier d'une majoration d'indemnité de 106,38 € par mois (montant janvier 2013).*

CE PROJET VOUS INTÉRESSE ?

Envoyez nous une lettre précisant votre motivation pour vous engager dans un volontariat, un service civique, et votre intérêt particulier pour ce projet, avec quelques éléments sur votre parcours, vos expériences et engagements, vos attentes et perspectives...

Par courriel : secretariat@ccivs.org